

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE



DGS-2017-52

DATE DE CONVOCATION

14 décembre 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 17

PROCURATION : 6

VOTANTS : 23

QUESTION N°01

**TRAVAUX DE RÉNOVATION
ET DE MISE AUX NORMES
SISMQUES DE L'ÉCOLE
D'ACOMAT**

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE

Christian. JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 DECEMBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept, le vendredi vingt-deux du mois de décembre, à seize heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt, CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, RANCE Elie, BARTHELEMY Henri, PAGESY Jean-Pierre, MORANDIS Jeannille, PANDOLF Henri, PHILOGENE Lydie, DRACON Patricia, SILENE Christiane, ELISABETH Camille, RAMILLON Nicole.

ETAIENT ABSENTS : VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, ZEPHARREN Armande, GUILLAUME Camille, SELLIN Ariane, SEREMES-DAMAL Alain, CARENE Patrick, JELAINE Myriam, BIABIANY Onif, ABON Juliette, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle.

EXCUSES : BIABIANY Onif, ABON Juliette, KAMOISE Albert et JACOB Marie-Noëlle.

PROCURATION : VAIRAC Charles à REMY Fred, ANGOLE Martin à PHILOGENE Lydie, ZEPHARREN Armande à CHRISTOPHE Annick, SELLIN Ariane à SILENE Christiane, CARENE Patrick à RANCE Elie, BIABIANY Onif à ELISABETH Camille.

ASSISTAIENT A LA REUNION : PRADEL Frantz Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud Directeur Financier, MONGORIN Quetty secrétariat de la direction générale.

Monsieur Fred REMY a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

PREMIERE QUESTION

TRAVAUX DE RENOVATION ET DE MISE AUX NORMES SISMIQUES DE L'ECOLE D'ACOMAT

Monsieur le maire expose à l'assemblée que l'école d'Acomat construite depuis des années est aujourd'hui confrontée à de nombreuses dégradations dues au vieillissement naturel et aux aléas climatiques.

Il informe que pour garantir la sécurité et améliorer les conditions de travail des élèves et du personnel, il est nécessaire de procéder à des travaux de réhabilitation (reprise de l'ossature béton armé, toiture, menuiserie.... etc).

C'est ainsi que le service technique a procédé à une évaluation des travaux dont le montant des dépenses s'établit à : **429.289,00 € HT**

Ainsi le plan de financement établi est le suivant :

ETAT (DETR 2016)	172.748,00 €
REGION GUADELOUPE	170.541,00 €
COMMUNE	86.000,00€

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

A l'unanimité

ADOpte le projet de réaliser les travaux de rénovation et de remise aux normes de l'école pour un montant de **429 289,00 € HT**,

APPROUVE le plan de financement tel qu'indiqué ci-dessous, et qui sera inscrit au budget primitif 2018 :

ETAT (DETR 2016)	172.748,00 €
REGION GUADELOUPE	170.541,00 €
COMMUNE	86.000,00€

AUTORISE le maire à solliciter, des collectivités citées ci-dessus, les subventions pour la réalisation des travaux de rénovation et de remise aux normes de l'école d'Acomat.

Le maire, le directeur général des services et le comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME



LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES



DATE DE CONVOCATION

14 décembre 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 17

PROCURATION : 6

VOTANTS : 23

QUESTION N°02

TRAVAUX DE RENOVATION
DU MARCHE AUX VIVRES –
CENTRE CHARLES VALENTIN
(TRANCHE 2)

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE


Christian JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 DECEMBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept, le vendredi vingt-deux du mois de décembre, à seize heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt, CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, RANCE Elie, BARTHELEMY Henri, PAGESY Jean-Pierre, MORANDAI Jeannille, PANDOLF Henri, PHILOGENE Lydie, DRACON Patricia, SILENE Christiane, ELISABETH Camille, RAMILLON Nicole.

ETAIENT ABSENTS : VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, ZEPHARREN Armande, GUILLAUME Camille, SELLIN Ariane, SEREMES-DAMAL Alain, CARENE Patrick, JELAINE Myriam, BIABIANY Onif, ABON Juliette, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle.

EXCUSES : BIABIANY Onif, ABON Juliette, KAMOISE Albert et JACOB Marie-Noëlle.

PROCURATION : VAIRAC Charles à REMY Fred, ANGOLE Martin à PHILOGENE Lydie, ZEPHARREN Armande à CHRISTOPHE Annick, SELLIN Ariane à SILENE Christiane, CARENE Patrick à RANCE Elie, BIABIANY Onif à ELISABETH Camille.

ASSISTAIENT A LA REUNION : PRADEL Frantz Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud Directeur Financier, MONGORIN Quetty secrétariat de la direction générale.

Monsieur Fred REMY a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

DEUXIEME QUESTION

TRAVAUX DE RENOVATION DU MARCHÉ AUX VIVRES - CENTRE CHARLES VALENTIN (TRANCHE 2)

Monsieur le maire expose à l'assemblée que la collectivité a réalisé une première tranche de travaux de sécurisation et de mise en conformité du marché aux vivres- centre Charles VALENTIN.

Il signale qu'il convient d'engager la deuxième tranche des travaux dont le montant prévisionnel des dépenses s'établit à **163 655,00 € HT**.

Ainsi le plan de financement établi est le suivant :

REGION GUADELOUPE	100.000,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	60.000,00 €
COMMUNE	3.655,00 €

Le conseil est invité à délibérer

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

A l'unanimité

ADOpte le projet de réaliser les travaux de rénovation et de remise aux normes du marché aux vivres- centre Charles VALENTIN (tranche 2) pour un montant de 163 655,00 € HT

APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessous, et qui sera inscrit au budget primitif 2018 :

REGION GUADELOUPE	100.000,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	60.000,00 €
COMMUNE	3.655,00 €

AUTORISE le maire à solliciter, des collectivités citées ci-dessus, les subventions pour la réalisation des travaux de rénovation du marché aux vivres ainsi que le centre Charles VALENTIN (tranche 2).

Le maire, le directeur général des services et le comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME



LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE



DGS-2017-54

DATE DE CONVOCATION

14 décembre 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 17

PROCURATION : 6

VOTANTS : 23

QUESTION N°03

TRAVAUX DE RENOVATION
ET DE REMISE AUX NORMES
DU GYMNASE

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE

Christian. JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 DECEMBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept, le vendredi vingt-deux du mois de décembre, à seize heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt, CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, RANCE Elie, BARTHELEMY Henri, PAGESY Jean-Pierre, MORANDAI Jeannille, PANDOLF Henri, PHILOGENE Lydie, DRACON Patricia, SILENE Christiane, ELISABETH Camille, RAMILLON Nicole.

ETAIENT ABSENTS : VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, ZEPHARREN Armande, GUILLAUME Camille, SELLIN Ariane, SEREMES-DAMAL Alain, CARENE Patrick, JELAINE Myriam, BIABIANY Onif, ABON Juliette, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle.

EXCUSES : BIABIANY Onif, ABON Juliette, KAMOISE Albert et JACOB Marie-Noëlle.

PROCURATION : VAIRAC Charles à REMY Fred, ANGOLE Martin à PHILOGENE Lydie, ZEPHARREN Armande à CHRISTOPHE Annick, SELLIN Ariane à SILENE Christiane, CARENE Patrick à RANCE Elie, BIABIANY Onif à ELISABETH Camille.

ASSISTAIENT A LA REUNION : PRADEL Frantz Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud Directeur Financier, MONGORIN Quetty secrétariat de la direction générale.

Monsieur Fred REMY a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

TROISIEME QUESTION

TRAVAUX DE RENOVATION ET DE REMISE AUX NORMES DU GYMNASE

Monsieur le maire expose à l'assemblée que le gymnase a été construit vers les années 1997-1998 avec une capacité d'accueil d'environ 500 places et qu'il est très fréquenté par les associations, les écoles et autres.

Il informe qu'aujourd'hui, l'accueil des équipes de haut niveau nécessite des installations répondant aux normes et aux exigences des fédérations nationales et internationales.

Il convient d'entreprendre des travaux de mise en conformité des équipements sportifs et d'apporter à cette occasion de meilleures conditions d'utilisation et de confort.

C'est ainsi que le cabinet d'architecture BLANDIN a procédé à une évaluation des travaux à réaliser dont le montant des dépenses s'établi à **790 505,46 € HT.**

Ainsi le plan de financement établi est le suivant :

ETAT (DETR 2016)	250.000,00 €
REGION GUADELOUPE	262.849,00 €
C.N.D.S.	237 151,00 €
COMMUNE	40 505,46 €

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

A l'unanimité

ADOpte le projet de réaliser les travaux de rénovation et de remise aux normes du gymnase pour un montant de 790 505,46 € HT

APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessous, et qui sera inscrit au budget primitif 2018 :

ETAT (DETR 2016)	250.000,00 €
REGION GUADELOUPE	262.849,00 €
C.N.D.S.	237 151,00 €
COMMUNE	40 505,46 €

AUTORISE le maire à solliciter, des collectivités citées ci-dessus, les subventions pour la réalisation des travaux de rénovation et de remise aux normes du gymnase.

Le maire, le directeur général des services et le comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE

DATE DE CONVOCATION

14 décembre 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 17

PROCURATION : 6

VOTANTS : 23

QUESTION N°04

**TRAVAUX DE REPARATION
DE LA PISCINE COMMUNALE**

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.



D45-2017-55

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 DECEMBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept, le vendredi vingt-deux du mois de décembre, à seize heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt, CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, RANCE Elie, BARTHELEMY Henri, PAGESY Jean-Pierre, MORANDAISS Jeannille, PANDOLF Henri, PHILOGENE Lydie, DRACON Patricia, SILENE Christiane, ELISABETH Camille, RAMILLON Nicole.

ETAIENT ABSENTS : VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, ZEPHARREN Armande, GUILLAUME Camille, SELLIN Ariane, SEREMES-DAMAL Alain, CARENE Patrick, JELAINE Myriam, BIABIANY Onif, ABON Juliette, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle.

EXCUSES : BIABIANY Onif, ABON Juliette, KAMOISE Albert et JACOB Marie-Noëlle.

PROCURATION : VAIRAC Charles à REMY Fred, ANGOLE Martin à PHILOGENE Lydie, ZEPHARREN Armande à CHRISTOPHE Annick, SELLIN Ariane à SILENE Christiane, CARENE Patrick à RANCE Elie, BIABIANY Onif à ELISABETH Camille.

ASSISTAIENT A LA REUNION : PRADEL Frantz Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud Directeur Financier, MONGORIN Quetty secrétariat de la direction générale.

Monsieur Fred REMY a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

QUATRIEME QUESTION

TRAVAUX DE REPARATION DE LA PISCINE COMMUNALE

Monsieur le maire expose à l'assemblée que la piscine communale est un outil incontournable de l'apprentissage et de la pratique de la natation sous ses différentes formes. Elle fait l'objet d'une fréquentation optimale par le grand public, les associations, les scolaires ...etc.

Il informe, qu'aujourd'hui, il faut procéder à des travaux de réparations du grand bassin, suite au décollement important du revêtement carrelé (parois et fond).

Il précise que compte tenu de l'importante fréquentation de cette structure, la collectivité a sollicité l'accompagnement du conseil régional et du conseil départemental sur cette opération, afin de permettre la réouverture de la structure dans les meilleurs délais et ainsi pérenniser sa vocation sportive, de loisir mais aussi d'enseignement.

Il convient d'entreprendre des travaux de réparation de la piscine communale dont le coût évalué de l'opération est **154 079.00 € HT**.

Ainsi le plan de financement est établi comme suit :

CONSEIL REGIONAL	75.000,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	60.000,00 €
COMMUNE	19.079,00 €

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

A l'unanimité

ADOpte le projet de réaliser les travaux de réparation de la piscine communale pour un montant de **154 079.00 € HT**,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessous, et qui sera inscrit au budget primitif 2018 :

CONSEIL REGIONAL	75.000,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	60.000,00 €
COMMUNE	19.079,00 €

AUTORISE le maire à solliciter, des collectivités citées ci-dessus, les subventions pour la réalisation des travaux de réparation de la piscine communale.

Le maire, le directeur général des services et le comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE



DGS-2017-56

DATE DE CONVOCATION

14 décembre 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 17

PROCURATION : 6

VOTANTS : 23

QUESTION N°05

**TRAVAUX DE
REHABILITATION ET DE MISE
AUX NORMES DE LA MAIRIE
ANNEXE ET DU CCAS**

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE

Christian. JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 DECEMBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept, le vendredi vingt-deux du mois de décembre, à seize heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt, CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, RANCE Elie, BARTHELEMY Henri, PAGESY Jean-Pierre, MORANDAIS Jeannille, PANDOLF Henri, PHILOGENE Lydie, DRACON Patricia, SILENE Christiane, ELISABETH Camille, RAMILLON Nicole.

ETAIENT ABSENTS : VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, ZEPHARREN Armande, GUILLAUME Camille, SELLIN Ariane, SEREMES-DAMAL Alain, CARENE Patrick, JELAINE Myriam, BIABIANY Onif, ABON Juliette, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle.

EXCUSES : BIABIANY Onif, ABON Juliette, KAMOISE Albert et JACOB Marie-Noëlle.

PROCURATION : VAIRAC Charles à REMY Fred, ANGOLE Martin à PHILOGENE Lydie, ZEPHARREN Armande à CHRISTOPHE Annick, SELLIN Ariane à SILENE Christiane, CARENE Patrick à RANCE Elie, BIABIANY Onif à ELISABETH Camille.

ASSISTAIENT A LA REUNION : PRADEL Frantz Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud Directeur Financier, MONGORIN Quetty secrétariat de la direction générale.

Monsieur Fred REMY a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

CINQUIEME QUESTION

TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE MISE AUX NORMES DE LA MAIRIE ANNEXE ET DU CCAS

Monsieur le maire expose à l'assemblée que les bâtiments abritant les services de la mairie annexe et du CCAS nécessitent des travaux de réhabilitation afin de garantir de meilleures conditions de travail aux agents et élus,

Il convient aussi à cette occasion de répondre aux mieux, aux exigences des normes réglementaires en terme d'accessibilité et de confort, afin d'assurer un meilleur service aux différents publics.

C'est ainsi que la collectivité a missionné le cabinet d'architecture Mick THEOPHILE afin de réaliser un diagnostic et établir un programme de travaux à réaliser.

Dans l'attente de la finalisation de l'étude, la collectivité souhaite engager en priorité des travaux de sécurisation au CCAS, et d'aménagements divers à la mairie annexe et notamment la salle de délibération dont le montant des dépenses s'établit à **174.654,38 €**.

Ainsi le plan de financement établi est le suivant :

CONSEIL DEPARTEMENTAL	130.000,00 €
COMMUNE	44.654,38 €

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

A l'unanimité

ADOpte le projet de réaliser des travaux de réhabilitation et de mise aux normes de la mairie annexe et du CCAS pour un montant de 174 654,38 € HT

APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessous, et qui sera inscrit au budget primitif 2018 :

CONSEIL DEPARTEMENTAL	130.000,00 €
COMMUNE	44.654,38 €

AUTORISE le maire à solliciter, les subventions pour la réalisation des travaux de réhabilitation et de mise aux normes de la mairie annexe et du CCAS.

Le maire, le directeur général des services et le comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME



LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE



Das-2017-57

DATE DE CONVOCATION

14 décembre 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 17

PROCURATION : 6

VOTANTS : 23

QUESTION N°06A

**TRAVAUX DE RENOVATION
DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE


Christian JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 DECEMBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept, le vendredi vingt-deux du mois de décembre, à seize heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt, CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, RANCE Elie, BARTHELEMY Henri, PAGESY Jean-Pierre, MORANDAIS Jeannille, PANDOLF Henri, PHILOGENE Lydie, DRACON Patricia, SILENE Christiane, ELISABETH Camille, RAMILLON Nicole.

ETAIENT ABSENTS : VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, ZEPHARREN Armande, GUILLAUME Camille, SELLIN Ariane, SEREMES-DAMAL Alain, CARENE Patrick, JELAINE Myriam, BIABIANY Onif, ABON Juliette, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle.

EXCUSES : BIABIANY Onif, ABON Juliette, KAMOISE Albert et JACOB Marie-Noëlle.

PROCURATION : VAIRAC Charles à REMY Fred, ANGOLE Martin à PHILOGENE Lydie, ZEPHARREN Armande à CHRISTOPHE Annick, SELLIN Ariane à SILENE Christiane, CARENE Patrick à RANCE Elie, BIABIANY Onif à ELISABETH Camille.

ASSISTAIENT A LA REUNION : PRADEL Frantz Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud Directeur Financier, MONGORIN Quetty secrétariat de la direction générale.

Monsieur Fred REMY a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

SIXIEME QUESTION A

TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le maire expose à l'assemblée que l'éclairage public représente un enjeu énergétique, environnemental et financier important pour la Guadeloupe.

Il informe que le diagnostic réalisé par la Région Guadeloupe précise les enjeux de ce secteur, qui identifie clairement la nécessité de mettre en œuvre un plan régional de rénovation de l'éclairage public.

Il précise que la Région en sa qualité d'autorité de gestion du PO-FEDER 2014-2020 a inscrit dans sa feuille de route l'axe prioritaire 3 « soutenir la transition vers une économie à faible teneur en carbone ». Cet axe définit les priorités d'investissement liées à la mise en place de mesures d'efficacité notamment pour la rénovation l'éclairage public.

C'est ainsi que la Région Guadeloupe, EDF Archipel Guadeloupe et l'ADEME ont lancé un appel à projets portant sur la rénovation du parc de l'éclairage public de la Guadeloupe auquel la commune de Pointe-Noire a répondu.

Le conseil régional a réceptionné le dossier de candidature de la commune de Pointe-Noire et a procédé à son instruction, avec un avis favorable.

Il rappelle que le conseil a délibéré le 19 juillet 2017 sur le plan de financement prévisionnel de l'opération.

Il convient désormais, en lien avec les différentes parties concernées d'arrêter le programme actualisé et le nouveau plan de financement comme suit :

1- Audit technique énergétique :

Montant HT 21 935,48€

ADEME (70%) 15 354,84€

Commune (30%) 6 580, 64€

2- Travaux de rénovation de l'éclairage public

Coût total de l'opération HT Travaux : 1 414 695,00€ Maitrise d'œuvre : 70 735,00€	1 485 430,00€
Aides publiques : ✓ EUROPE-FEDER ✓ ETAT-FSIL ✓ REGION GUADELOUPE	850 400,00€ 115 680,00€ 159 450,00€
Aides privées ✓ EDF ARCHIPEL GUADELOUPE	359 900,00€

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

A l'unanimité

ADOpte le projet de réaliser les travaux de rénovation de l'éclairage public de Pointe-Noire pour un coût de 1 485 430,00€ HT

APPROUVE le plan de financement ci-dessous :

1- Audit technique énergétique :

Montant HT 21 935,48€

ADEME (70%) 15 354,84€

Commune (30%) 6 580, 64€

2- Travaux de rénovation de l'éclairage public

Coût total de l'opération HT Travaux : 1 414 695,00€ Maitrise d'œuvre : 70 735,00€	1 485 430,00€
Aides publiques : ✓ EUROPE-FEDER ✓ ETAT-FSIL ✓ REGION GUADELOUPE	850 400,00€ 115 680,00€ 159 450,00€
Aides privées ✓ EDF ARCHIPEL GUADELOUPE	359 900,00€

AUTORISE le maire à solliciter, des collectivités et partenaires cités ci-dessus, les subventions pour la réalisation des travaux de rénovation de l'éclairage public de Pointe-Noire.

Le maire, le directeur général des services et le comptable public sont chargés chacun en ce qui concerne de l'exécution de la présente délibération.



POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE

Ch. JEAN-CHARLES

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE



DCS-2017-58

DATE DE CONVOCATION

14 décembre 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 17

PROCURATION: 6

VOTANTS : 23

QUESTION N°06B

TRAVAUX DE RENOVATION
DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE


Christian JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 DECEMBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept, le vendredi vingt-deux du mois de décembre, à seize heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt, CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, RANCE Elie, BARTHELEMY Henri, PAGESY Jean-Pierre, MORANDAIIS Jeannille, PANDOLF Henri, PHILOGENE Lydie, DRACON Patricia, SILENE Christiane, ELISABETH Camille, RAMILLON Nicole.

ETAIENT ABSENTS : VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, ZEPHARREN Armande, GUILLAUME Camille, SELLIN Ariane, SEREMES-DAMAL Alain, CARENE Patrick, JELAINE Myriam, BIABIANY Onif, ABON Juliette, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle.

EXCUSES : BIABIANY Onif, ABON Juliette, KAMOISE Albert et JACOB Marie-Noëlle.

PROCURATION : VAIRAC Charles à REMY Fred, ANGOLE Martin à PHILOGENE Lydie, ZEPHARREN Armande à CHRISTOPHE Annick, SELLIN Ariane à SILENE Christiane, CARENE Patrick à RANCE Elie, BIABIANY Onif à ELISABETH Camille.

ASSISTAIENT A LA REUNION : PRADEL Frantz Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud Directeur Financier, MONGORIN Quetty secrétariat de la direction générale.

Monsieur Fred REMY a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

SIXIEME QUESTION B

TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le maire expose que dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre a été déclarée lauréate de l'appel à projet TEPCV en 2015 puis en 2016 ;

Considérant que la mise en œuvre technique de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre en matière d'économies énergie sera accompagnée et valorisée par les services de l'Etat, tant sur le plan technique que financier ;

Considérant que l'éclairage public représente un enjeu majeur pour les communes d'un point de vue énergétique, environnemental ou encore financier et que par conséquent, il est primordial que la ville établisse un diagnostic d'éclairage qui dresse un état des lieux précis des installations, analyse les consommations, établit des scénarii d'amélioration permettant de réduire la consommation énergétique, aide à choisir les investissements les mieux adaptés et à élaborer, le cas échéant, un programme de travaux pluriannuel d'économies d'énergie ;

Considérant le coût lié à l'éclairage public des collectivités territoriales ;

Considérant que la ville de Pointe-Noire souhaite inscrire son territoire dans les objectifs de transition énergétique et de lutte contre les changements climatiques ;

Suivant l'exposé de monsieur le maire,

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article 1 : Décide que suite à la réalisation du diagnostic d'éclairage public dans le cadre de l'action de Rénovation de l'éclairage public de la ville de Pointe-Noire, une partie des recommandations et des travaux issus de ce diagnostic sera portée par la CANBT via l'appel à projets TEPCV ;

Article 2 : S'engage à faire parvenir à la CANBT, dès réception du diagnostic, les installations ou lieux retenus ;

Article 3 : Décide de s'engager à participer d'un point de vue financier à la réalisation de la rénovation de l'éclairage conformément au plan de financement ci-dessous ;

Montant de l'opération	85 000,00€
Financement :	
CDC (80%)	68 000,00€
CANBT (10%)	8 500,00€
Commune (10%)	8 500,00€

Article 4 : Donne toute délégation à monsieur le maire pour notifier cette décision ;

Article 5 : Donne toute délégation à monsieur le maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE


Christian JEAN-CHARLES

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE



DGS-2017-59

DATE DE CONVOCATION

14 décembre 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 18

PROCURATION : 5

VOTANTS : 23

QUESTION N°07A

TRAVAUX D'INTERET
REGIONAL SUR LA ROUTE
COMMUNALE DE VARIN

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE

Christian. JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 DECEMBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept, le vendredi vingt-deux du mois de décembre, à seize heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt, CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, RANCE Elie, BARTHELEMY Henri, PAGESY Jean-Pierre, MORANDAIIS Jeannille, PANDOLF Henri, PHILOGENE Lydie, DRACON Patricia, SILENE Christiane, ELISABETH Camille, RAMILLON Nicole.

ETAIENT ABSENTS : VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, ZEPHARREN Armande, GUILLAUME Camille, SELLIN Ariane, SEREMES-DAMAL Alain, CARENE Patrick, JELAINE Myriam, BIABIANY Onif, ABON Juliette, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle.

EXCUSES : BIABIANY Onif, ABON Juliette, KAMOISE Albert et JACOB Marie-Noëlle.

PROCURATION : VAIRAC Charles à REMY Fred, ZEPHARREN Armande à CHRISTOPHE Annick, SELLIN Ariane à SILENE Christiane, CARENE Patrick à RANCE Elie, BIABIANY Onif à ELISABETH Camille.

ASSISTAIENT A LA REUNION : PRADEL Frantz Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud Directeur Financier, MONGORIN Quetty secrétariat de la direction générale.

Monsieur Fred REMY a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

SEPTIEME QUESTION A

TRAVAUX D'INTERET REGIONAL SUR ROUTE COMMUNALE **ROUTE DE VARIN**

Monsieur le maire expose à l'assemblée que le chemin de Varin est une route communale située dans la partie Est de la commune reliant la rue Baudot (bour) à la route nationale RN2. Ce chemin détérioré comporte une bande de circulation d'une voie sur 1400 mètres linéaires rendant difficile et dangereux le croisement des véhicules.

Il informe qu'en dehors des riverains, cette route est utilisée comme voie de délestage lors des courses automobiles et de moto se déroulant sur la R.N 2 dans le secteur de Borromée.

Il précise qu'il est donc nécessaire de poursuivre les travaux d'élargissement et de confortement déjà engagés par la commune sur cette voie afin de répondre aux attentes de la population.

Il signale qu'en accord avec la Région Guadeloupe, cette opération sera engagée au titre des travaux d'intérêt régional.

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

A l'unanimité

ADOpte le projet de réaliser au titre des travaux d'intérêt régional la réparation du chemin de Varin, par la Région Guadeloupe.

AUTORISE le maire à signer tout document relatif à la réalisation de cette opération.

Le maire, le directeur général des services et le comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE



Christian JEAN-CHARLES

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE



DGS-2017-60

DATE DE CONVOCATION

14 décembre 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 18

PROCURATION : 5

VOTANTS : 23

QUESTION N°07B

TRAVAUX D'INTERET
REGIONAL SUR LA ROUTE
COMMUNALE DE GRENADE

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 DECEMBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept, le vendredi vingt-deux du mois de décembre, à seize heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt, CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, RANCE Elie, BARTHELEMY Henri, PAGESY Jean-Pierre, MORANDAI Jeannille, PANDOLF Henri, PHILOGENE Lydie, DRACON Patricia, SILENE Christiane, ELISABETH Camille, RAMILLON Nicole.

ETAIENT ABSENTS : VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, ZEPHARREN Armande, GUILLAUME Camille, SELLIN Ariane, SEREMES-DAMAL Alain, CARENE Patrick, JELAINE Myriam, BIABIANY Onif, ABON Juliette, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle.

EXCUSES : BIABIANY Onif, ABON Juliette, KAMOISE Albert et JACOB Marie-Noëlle.

PROCURATION : VAIRAC Charles à REMY Fred, ZEPHARREN Armande à CHRISTOPHE Annick, SELLIN Ariane à SILENE Christiane, CARENE Patrick à RANCE Elie, BIABIANY Onif à ELISABETH Camille.

ASSISTAIENT A LA REUNION : PRADEL Frantz Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud Directeur Financier, MONGORIN Quetty secrétariat de la direction générale.

Monsieur Fred REMY a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

SEPTIEME QUESTION B

TRAVAUX D'INTERET REGIONAL SUR ROUTE COMMUNALE DE GRENADÉ

Monsieur le maire expose à l'assemblée que le chemin de Grenade est une route communale située dans la partie nord de la commune reliant la route départementale N°22 à Morphy à la R.N2 traversant le secteur de Trou-Caverne. Ce chemin déjà très abîmé comporte une bande de circulation d'une voie sur 700m rendant difficile et dangereux à certains endroits le croisement des véhicules.

Il informe qu'en dehors des riverains, cette route est utilisée comme voie de déstassement lors des courses automobiles et de moto se déroulant sur la R.N 2 dans le secteur de Borromée.

Il précise qu'il est donc nécessaire de poursuivre les travaux d'élargissement et de confortement déjà engagés par la commune sur cette voie afin de répondre aux attentes de la population.

Il signale qu'en accord avec la Région Guadeloupe, cette opération sera engagée au titre des travaux d'intérêt régional.

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

A l'unanimité

ADOpte le projet de réaliser au titre des travaux d'intérêt régional la réparation du chemin de Grenade, par la Région Guadeloupe.

AUTORISE le maire à signer tout document relatif à la réalisation de cette opération.

Le maire, le directeur général des services et le comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE

DATE DE CONVOCATION

14 décembre 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 18

PROCURATION: 5

VOTANTS : 23

QUESTION N°07C

TRAVAUX D'INTERET
REGIONAL SUR ROUTE
COMMUNALE
PLACE DELGRES
(RUE BAUDOT)

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE

Christian. JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.



095-2017-61

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 DECEMBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept, le vendredi vingt-deux du mois de décembre, à seize heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt, CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, RANCE Elie, BARTHELEMY Henri, PAGESY Jean-Pierre, MORANDAI Jeannille, PANDOLF Henri, PHILOGENE Lydie, DRACON Patricia, SILENE Christiane, ELISABETH Camille, RAMILLON Nicole.

ETAIENT ABSENTS : VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, ZEPHARREN Armande, GUILLAUME Camille, SELLIN Ariane, SEREMES-DAMAL Alain, CARENE Patrick, JELAINE Myriam, BIABIANY Onif, ABON Juliette, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle.

EXCUSES : BIABIANY Onif, ABON Juliette, KAMOISE Albert et JACOB Marie-Noëlle.

PROCURATION : VAIRAC Charles à REMY Fred, ZEPHARREN Armande à CHRISTOPHE Annick, SELLIN Ariane à SILENE Christiane, CARENE Patrick à RANCE Elie, BIABIANY Onif à ELISABETH Camille.

ASSISTAIENT A LA REUNION : PRADEL Frantz Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud Directeur Financier, MONGORIN Quetty secrétariat de la direction générale.

Monsieur Fred REMY a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

SEPTIEME QUESTION C

TRAVAUX D'INTERET REGIONAL SUR ROUTE COMMUNALE **PLACE DELGRES (RUE BAUDOT)**

Monsieur le maire expose à l'assemblée qu'à l'angle des rues Delgrès et Baudot, la commune a installé le buste de Delgrès offert par la Région Guadeloupe avec un aménagement subissant régulièrement des dégradations diverses.

Il informe que dans la perspective de l'ouverture prochaine de la salle polyvalente, il convient d'envisager une meilleure mise en valeur du buste et plus généralement la place dédiée et l'environnement à proximité (trottoirs, signalisations et parking).

Il signale qu'en accord avec la Région Guadeloupe, cette opération sera engagée au titre des travaux d'intérêt régional.

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

A l'unanimité

ADOpte le projet de réaliser au titre des travaux d'intérêt régional la réparation et l'aménagement de la place Delgrès (angle des rues Delgrès et Baudot) et l'environnement à proximité (trottoirs, signalisations, parkings, ...etc) par la Région Guadeloupe.

AUTORISE le maire à signer tout document relatif à la réalisation de cette opération.

Le maire, le directeur général des services et le comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération

POUR EXPEDITION CONFORME

 **LE MAIRE**

Christian JEAN-CHARLES

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE



2017-62

DATE DE CONVOCATION

14 décembre 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 18

PROCURATION : 5

VOTANTS : 23

QUESTION N°07D

TRAVAUX D'INTERET
REGIONAL SUR ROUTE
COMMUNALE
MANIOQUERIE

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE

Christian. JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 DECEMBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept, le vendredi vingt-deux du mois de décembre, à seize heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt, CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, RANCE Elie, BARTHELEMY Henri, PAGESY Jean-Pierre, MORANDAIIS Jeannille, PANDOLF Henri, PHILOGENE Lydie, DRACON Patricia, SILENE Christiane, ELISABETH Camille, RAMILLON Nicole.

ETAIENT ABSENTS : VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, ZEPHARREN Armande, GUILLAUME Camille, SELLIN Ariane, SEREMES-DAMAL Alain, CARENE Patrick, JELAINE Myriam, BIABIANY Onif, ABON Juliette, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle.

EXCUSES : BIABIANY Onif, ABON Juliette, KAMOISE Albert et JACOB Marie-Noëlle.

PROCURATION : VAIRAC Charles à REMY Fred, ZEPHARREN Armande à CHRISTOPHE Annick, SELLIN Ariane à SILENE Christiane, CARENE Patrick à RANCE Elie, BIABIANY Onif à ELISABETH Camille.

ASSISTAIENT A LA REUNION : PRADEL Frantz Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud Directeur Financier, MONGORIN Quetty secrétariat de la direction générale.

Monsieur Fred REMY a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

SEPTIEME QUESTION D

TRAVAUX D'INTERET REGIONAL SUR ROUTE COMMUNALE **ROUTE DE LA MANIOQUERIE**

Monsieur le maire expose à l'assemblée que le chemin communal de la Manioquerie se situe dans la section de Mahault au sud de la commune de Pointe-Noire et se raccorde sur la route nationale.

Il informe que la mutation urbaine et l'urbanisation de ce secteur nécessitent un recalibrage complet de cette voie devenue trop étroite en plus de réparations.

Il précise que ce chemin doit assurer un rôle de voirie primaire et structurante de ce secteur mais aussi d'itinéraire bis en cas de déviation de la route nationale lors d'interventions urgentes ou autres manifestations.

Il rappelle que son élargissement et renforcement sont indispensables et nécessitent l'amélioration des ouvrages hydrauliques existants afin de faciliter un meilleur écoulement des eaux pluviales et éviter les risques d'inondations des habitations situées de part et d'autre de la chaussée.

C'est ainsi que la réalisation de ces travaux permettra un meilleur trafic des véhicules et facilitera également la circulation des piétons.

Il signale qu'en accord avec la Région Guadeloupe, cette opération sera engagée au titre des travaux d'intérêt régional.

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

A l'unanimité

ADOpte le projet de réaliser au titre des travaux d'intérêt régional la réparation de la route de Manioquerie, par la Région Guadeloupe.

AUTORISE le maire à signer tout document relatif à la réalisation de cette opération.

Le maire, le directeur général des services et le comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération

POUR EXPEDITION CONFORME

 **LE MAIRE**

Christian JEAN-CHARLES

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE



043-2017-63

DATE DE CONVOCATION

14 décembre 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 18

PROCURATION : 5

VOTANTS : 23

QUESTION N°07E

TRAVAUX D'INTERET
REGIONAL SUR ROUTE
COMMUNALE
LES PLAINES

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE

Christian. JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 DECEMBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept, le vendredi vingt-deux du mois de décembre, à seize heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt, CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, RANCE Elie, BARTHELEMY Henri, PAGESY Jean-Pierre, MORANDAI Jeannille, PANDOLF Henri, PHILOGENE Lydie, DRACON Patricia, SILENE Christiane, ELISABETH Camille, RAMILLON Nicole.

ETAIENT ABSENTS : VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, ZEPHARREN Armande, GUILLAUME Camille, SELLIN Ariane, SEREMES-DAMAL Alain, CARENE Patrick, JELAINE Myriam, BIABIANY Onif, ABON Juliette, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle.

EXCUSES : BIABIANY Onif, ABON Juliette, KAMOISE Albert et JACOB Marie-Noëlle.

PROCURATION : VAIRAC Charles à REMY Fred, ZEPHARREN Armande à CHRISTOPHE Annick, SELLIN Ariane à SILENE Christiane, CARENE Patrick à RANCE Elie, BIABIANY Onif à ELISABETH Camille.

ASSISTAIENT A LA REUNION : PRADEL Frantz Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud Directeur Financier, MONGORIN Quetty secrétariat de la direction générale.

Monsieur Fred REMY a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

SEPTIEME QUESTION E

TRAVAUX D'INTERET REGIONAL SUR ROUTE COMMUNALE **ROUTE DE LES PLAINES**

Monsieur le maire expose à l'assemblée que le chemin de Les Plaines est une route communale située dans la partie sud-est de la commune.

Il informe que ce chemin déjà endommagé comporte une bande de circulation d'une voie sur 150 ml rendant difficile et dangereux le trafic.

Il précise que ce projet d'exécution des travaux (d'intérêt économique) concerne précisément la partie en amont de cette route située à proximité de l'unité de production GUY LESUEUR/M'amour.

Il rappelle que ce désordre a comme résultant un glissement partiel du talus d'assise de la chaussée nécessitant des travaux de stabilisation et de confortement.

Il signale qu'en accord avec la Région Guadeloupe, cette opération sera engagée au titre des travaux d'intérêt régional.

Oui l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

A l'unanimité

ADOpte le projet de réaliser au titre des travaux d'intérêt régional la réparation de la route des Plaines, par la Région Guadeloupe.

AUTORISE le maire à signer tout document relatif à la réalisation de cette opération.

Le maire, le directeur général des services et le comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE



Christian JEAN-CHARLES

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE



243-2017-64

DATE DE CONVOCATION

14 décembre 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 18

PROCURATION : 5

VOTANTS : 23

QUESTION N°08A

TRANSFERT DE MAITRISE
D'OUVRAGE AU CONSEIL
DEPARTEMENTAL - TRAVAUX
DE GROSSES REPARATIONS
SUR LA ROUTE DE GRENADE

Le Maire soussigné certifie le
caractère exécutoire de la
présente délibération, qui sera
affichée en Mairie, et transmise
à la Préfecture.

LE MAIRE

Christian, JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le Tribunal
Administratif de Basse-Terre dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et de sa réception par le
Préfet

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 DECEMBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept, le vendredi vingt-deux du mois de décembre, à seize heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt, CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, RANCE Elie, BARTHELEMY Henri, PAGESY Jean-Pierre, MORANDAI Jeannille, PANDOLF Henri, PHILOGENE Lydie, DRACON Patricia, SILENE Christiane, ELISABETH Camille, RAMILLON Nicole.

ETAIENT ABSENTS : VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, ZEPHARREN Armande, GUILLAUME Camille, SELLIN Ariane, SEREMES-DAMAL Alain, CARENE Patrick, JELAINE Myriam, BIABIANY Onif, ABON Juliette, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle.

EXCUSES : BIABIANY Onif, ABON Juliette, KAMOISE Albert et JACOB Marie-Noëlle.

PROCURATION : VAIRAC Charles à REMY Fred, ZEPHARREN Armande à CHRISTOPHE Annick, SELLIN Ariane à SILENE Christiane, CARENE Patrick à RANCE Elie, BIABIANY Onif à ELISABETH Camille.

ASSISTAIENT A LA REUNION : PRADEL Frantz Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud Directeur Financier, MONGORIN Quetty secrétariat de la direction générale.

Monsieur Fred REMY a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

HUITIEME QUESTION A

TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL - TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS SUR LA ROUTE DE GRENADE

Monsieur le maire expose à l'assemblée que le chemin de Grenade est une route communale située dans la partie nord de la commune reliant la route départementale N°22 à Morphy à la R.N2 traversant le secteur de Trou-Caverne. Ce chemin déjà très abîmé comporte une bande de circulation d'une voie sur 700m rendant difficile et dangereux à certains endroits le croisement des véhicules.

Il informe qu'en dehors des riverains, cette route est utilisée comme voie de déstassement lors des courses automobiles et de moto se déroulant sur la R.N 2 dans le secteur de Borromée.

Il précise qu'il est donc nécessaire de poursuivre les travaux d'élargissement et de confortement déjà engagés par la commune sur cette voie afin de répondre aux attentes de la population.

Il signale qu'en accord avec le conseil départemental de la Guadeloupe, cette opération sera engagée au titre des travaux routiers à réaliser.

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

A l'unanimité

ADOpte le projet de réaliser les travaux de réparation du chemin de Grenade

Décide de confier au Conseil Départemental la maîtrise d'ouvrage afin d'engager les travaux de réparation de la route de Grenade

AUTORISE le maire à signer tout document relatif à la réalisation de cette opération.

Le maire, le directeur général des services et le comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE



Christian JEAN-CHARLES

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE



DGS-2017-65

DATE DE CONVOCATION

14 décembre 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 18

PROCURATION : 5

VOTANTS : 23

QUESTION N°088

**TRANSFERT DE MAITRISE
D'OUVRAGE AU CONSEIL
DEPARTEMENTAL – TRAVAUX
DE GROSSES REPARATIONS
SUR LA ROUTE DES PLAINES
(DOMAINE DE L'ESPERANCE)**

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE

Christian, JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 DECEMBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept, le vendredi vingt-deux du mois de décembre, à seize heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt, CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, RANCE Elie, BARTHELEMY Henri, PAGESY Jean-Pierre, MORANDAIS Jeannille, PANDOLF Henri, PHILOGENE Lydie, DRACON Patricia, SILENE Christiane, ELISABETH Camille, RAMILLON Nicole.

ETAIENT ABSENTS : VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, ZEPHARREN Armande, GUILLAUME Camille, SELLIN Ariane, SEREMES-DAMAL Alain, CARENE Patrick, JELAINE Myriam, BIABIANY Onif, ABON Juliette, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle.

EXCUSES : BIABIANY Onif, ABON Juliette, KAMOISE Albert et JACOB Marie-Noëlle.

PROCURATION : VAIRAC Charles à REMY Fred, ZEPHARREN Armande à CHRISTOPHE Annick, SELLIN Ariane à SILENE Christiane, CARENE Patrick à RANCE Elie, BIABIANY Onif à ELISABETH Camille.

ASSISTAIENT A LA REUNION : PRADEL Frantz Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud Directeur Financier, MONGORIN Quetty secrétariat de la direction générale.

Monsieur Fred REMY a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

HUITIEME QUESTION B

TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL – TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS SUR LA ROUTE DES PLAINES (DOMAINE DE L'ESPERANCE)

Monsieur le maire expose à l'assemblée que le chemin de Les Plaines est une route communale située dans la partie sud-est de la commune.

Il informe que ce chemin déjà endommagé comporte une bande de circulation d'une voie sur 150 m rendant difficile et dangereux le trafic.

Il précise que ce projet d'exécution des travaux (d'intérêt économique) concerne précisément la partie en amont de cette route située à proximité de l'unité de production GUY LESUEUR/M'amour.

Il rappelle que ce désordre a comme résultant un glissement partiel du talus d'assise de la chaussée nécessitant des travaux de stabilisation et de confortement.

Il signale qu'en accord avec le conseil départemental de la Guadeloupe, cette opération sera engagée au titre des travaux routiers à réaliser.

Oui l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

A l'unanimité

ADOpte le projet de réaliser les travaux de réparation de la route de Les Plaines,

Décide de confier au Conseil Départemental de la Guadeloupe la maîtrise d'ouvrage afin d'engager les travaux de réparation de la routes de Les plaines.

AUTORISE le maire à signer tout document relatif à la réalisation de cette opération avec la Région Guadeloupe.

Le maire, le directeur général des services et le comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

 LE MAIRE
Christian JEAN-CHARLES

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE

DATE DE CONVOCATION

14 décembre 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 18

PROCURATION : 5

VOTANTS : 23

QUESTION N°09

RENOVATION DES
STRUCTURES ET
EQUIPEMENTS SPORTIFS

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE

Christian, JEAN-CHARLES



DAS-2017-66.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 DECEMBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept, le vendredi vingt-deux du mois de décembre, à seize heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt, CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, RANCE Elie, BARTHELEMY Henri, PAGESY Jean-Pierre, MORANDAI Jeannille, PANDOLF Henri, PHILOGENE Lydie, DRACON Patricia, SILENE Christiane, ELISABETH Camille, RAMILLON Nicole.

ETAIENT ABSENTS : VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, ZEPHARREN Armande, GUILLAUME Camille, SELLIN Ariane, SEREMES-DAMAL Alain, CARENE Patrick, JELAINE Myriam, BIABIANY Onif, ABON Juliette, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle.

EXCUSES : BIABIANY Onif, ABON Juliette, KAMOISE Albert et JACOB Marie-Noëlle.

PROCURATION : VAIRAC Charles à REMY Fred, ZEPHARREN Armande à CHRISTOPHE Annick, SELLIN Ariane à SILENE Christiane, CARENE Patrick à RANCE Elie, BIABIANY Onif à ELISABETH Camille.

ASSISTAIENT A LA REUNION : PRADEL Frantz Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud Directeur Financier, MONGORIN Quetty secrétariat de la direction générale.

Monsieur Fred REMY a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bassa-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

NEUVIEME QUESTION

RENOVATION DES STRUCTURES ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

Monsieur le maire expose au conseil que la commune dispose en complément du gymnase et du stade municipal de Raie-d'eau de plusieurs plateaux sportifs installés sur l'ensemble du territoire.

Ces différentes structures sont très sollicitées par de nombreux utilisateurs. Cependant, leur état nécessite des travaux de rénovations afin d'assurer en priorité la sécurité des personnes et permettre ainsi une utilisation des sites dans de meilleures conditions.

Pour la réalisation de ce projet d'un coût de 125 000,00€ HT, le Conseil Départemental a bien voulu accompagner la commune à hauteur de 80% sur la base de l'évaluation.

Le plan de financement retenu est établi comme suit :

Montant HT de l'opération	125 000,000€
CONSEIL DEPARTEMENTAL	100 000,00€
COMMUNE	25 000,00€

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

A l'unanimité

ADOpte le projet de rénovation des structures et autres équipements sportifs.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessous, et qui sera inscrit au budget primitif 2018 :

Montant HT de l'opération	125 000,000€
CONSEIL DEPARTEMENTAL	100 000,00€
COMMUNE	25 000,00€

AUTORISE le maire à solliciter, les subventions pour la rénovation des structures et autres équipements sportifs.

Le maire, le directeur général des services et le comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

 **POUR EXPEDITION CONFORME**
LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE

DATE DE CONVOCATION

14 décembre 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 18

PROCURATION : 5

VOTANTS : 23

QUESTION N°10

TRANSFERT A LA REGION
GUADELOUPE DE LA
MAITRISE D'OUVRAGE POUR
LA RECONSTRUCTION DES
ECOLES DE BAILLARGENT

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE



Christian. JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.



DG 5-2017-67

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 DECEMBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept, le vendredi vingt-deux du mois de décembre, à seize heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt, CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, RANCE Elie, BARTHELEMY Henri, PAGESY Jean-Pierre, MORANDAIS Jeannille, PANDOLF Henri, PHILOGENE Lydie, DRACON Patricia, SILENE Christiane, ELISABETH Camille, RAMILLON Nicole.

ETAIENT ABSENTS : VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, ZEPHARREN Armande, GUILLAUME Camille, SELLIN Ariane, SEREMES-DAMAL Alain, CARENE Patrick, JELAINE Myriam, BIABIANY Onif, ABON Juliette, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle.

EXCUSES : BIABIANY Onif, ABON Juliette, KAMOISE Albert et JACOB Marie-Noëlle.

PROCURATION : VAIRAC Charles à REMY Fred, ZEPHARREN Armande à CHRISTOPHE Annick, SELLIN Ariane à SILENE Christiane, CARENE Patrick à RANCE Elie, BIABIANY Onif à ELISABETH Camille.

ASSISTAIENT A LA REUNION : PRADEL Frantz Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud Directeur Financier, MONGORIN Quetty secrétariat de la direction générale.

Monsieur Fred REMY a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

DIZIEME QUESTION

TRANSFERT A LA REGION GUADELOUPE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA RECONSTRUCTION DES ECOLES DE BAILLARGENT

Monsieur le maire expose à l'assemblée que la commune de POINTE NOIRE doit faire face à deux enjeux importants :

- L'état des bâtiments scolaires, pour certains, ne répondant pas aux normes de la construction parasismique. Ainsi, et suite à l'étude de vulnérabilité menée par l'Association des Maires de Guadeloupe, la commune de Pointe Noire a souhaité procéder à la reconstruction de l'école de Baillargent classée en priorité 1.

- L'évolution des caractéristiques de la population scolaire de la commune, qui ne cesse de se modifier.

Il informe que le groupe scolaire de Baillargent doit pouvoir répondre aux besoins suivants :

- Réalisation d'un équipement adapté aux besoins des utilisateurs
- Intégration du bâtiment administratif à la maternelle dans le projet à concevoir
- Création d'un réfectoire commun aux 2 écoles
- Création de 2 entrées distinctes avec un espace couvert commun.
- La sécurisation des enfants aux abords des écoles est à rechercher notamment dans leur cheminement sur des espaces publics protégés.
- Le stationnement aux abords des écoles est à organiser, notamment pour la dépose minute, le stationnement des parents.

Il précise que par convention de mandat, la collectivité a confié à la SEMSAMAR la maîtrise d'ouvrage délégué de l'opération.

Il rappelle, cependant, compte tenu du coût global de la reconstruction des écoles de Baillargent dont l'évaluation est à ce jour à 4 494 153.00 €, et des difficultés liées à la gestion financière d'une telle opération, la Région Guadeloupe se propose, dans le cadre des travaux d'intérêt régional, d'assurer la maîtrise d'ouvrage en lieu et place de la commune de Pointe-Noire.

Il signale qu'en accord avec la Région Guadeloupe, cette opération sera engagée au titre des travaux de reconstruction à réaliser.

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

A l'unanimité

Décide

De confier à la Région Guadeloupe la maîtrise d'ouvrage afin d'engager les travaux de reconstruction des écoles de Baillargent.

AUTORISE le maire à signer tout document relatif à la réalisation de cette opération avec la Région Guadeloupe.

Le maire, le directeur général des services et le comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE PONTEAUX" and a central emblem. The signature is stylized and extends across the right side of the stamp.

Christian JEAN-CHARLES